



RAPPORT ANNUEL 2022


**SAUMUR
VAL DE LOIRE**
AGGLOMÉRATION

1 La collectivité, ses compétences p. 4

Le territoire, compétence, organisation et mode de gestion des déchets

2 Les faits marquants de l'année p. 6

Projets, événements, travaux sur les équipements

3 La prévention et la communication p. 7

Réduction des déchets, actions et sensibilisation pour la prévention des déchets, actions de communication

4 La collecte des déchets p. 9

Organisation, flux collectés, description des collectes, tonnages

5 La valorisation et le traitement des déchets p. 14

Valorisation matière, organique et énergétique, filières de traitement

6 Les coûts et le financement p. 16

Financement du service, budget annuel, présentation des coûts

7 Les perspectives 2023 p. 19

Nouveaux projets, évolution du service, planification

PRÉAMBULE

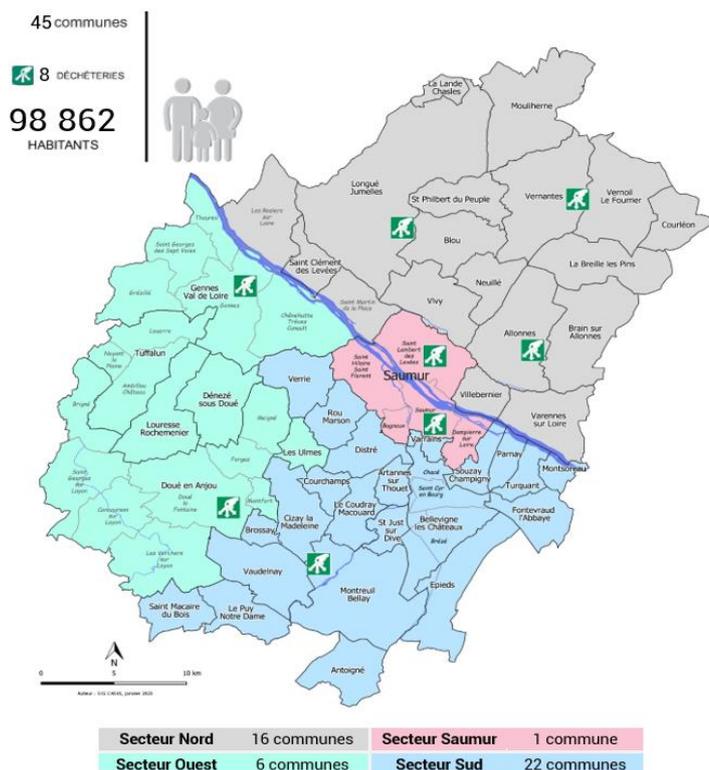
L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel est présenté en Conseil Communautaire. Il dresse un bilan de l'année 2022 en développant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.saumurvaldeloire.fr.

La collectivité, ses compétences

Le territoire



CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

45 communes
1 234 km²
98 862 habitants
44 166 ménages
8 500 entreprises
Création au **1^{er} janvier 2017**
Territoire Mixte rural touristique
(Source INSEE – 1^{er} janvier 2022)

Organisation de la compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce la compétence « **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ». Cela regroupe les missions suivantes :

- Politique de prévention des déchets et communication
- Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- Gestion des déchèteries
- Traitement et valorisation des déchets

A sa création en 2017, la communauté d'agglomération a délégué la gestion du service Déchets sur 22 communes par adhésion à **4 syndicats** historiquement compétents sur le territoire.

- SMITOM Sud Saumurois
- SMICTOM Vallée de l'Authion
- SMIPE Val Touraine Anjou
- SICTOD Nord Est Anjou

Afin d'assurer une cohérence territoriale, la communauté d'agglomération a souhaité reprendre l'exercice direct de la compétence Déchets et mettre fin à la délégation aux syndicats. Cette reprise s'est déroulée en 2 temps :

- Au 1^{er} janvier 2020 : reprise des secteurs des syndicats SMICTOM Vallée de l'Authion, SMIPE Val Touraine Anjou et SICTOD Nord Est Anjou
- Au 1^{er} janvier 2022 : reprise du secteur du syndicat SMITOM Sud Saumurois.

Une harmonisation des services et du mode de financement est réalisée en parallèle.

La compétence Traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilées est transférée au **SIVERT de l'Est Anjou**. Cela intègre en 2021, la valorisation énergétique des ordures ménagères, du tout-venant de déchèteries et des refus de tri. Depuis 2022, la compétence traitement du SIVERT s'étend au tri des recyclables secs, avec la mise en service du centre de tri Trivalor.

Secteur en gestion directe

Kyrielle est la marque du service public de gestion des déchets de la communauté d'agglomération. Cette marque a été créée en 2019 pour favoriser l'identification du service par les habitants de l'ensemble du territoire. Elle permet aussi une transition pour remplacer les différents noms du service sur le territoire (syndicats, SPL...) en partant sur une identité nouvelle et différente.



La gestion de **Kyrielle** fait l'objet d'un Contrat de quasi-régie avec la **SPL Saumur Agglopropreté** (société publique locale) qui est chargée d'exploiter l'ensemble du service sur ce secteur.

Une Société Publique Locale est une société anonyme dont l'actionnariat est 100% public. Ses actionnaires peuvent lui confier des missions sans mise en concurrence. La collectivité conserve donc entièrement la maîtrise du service et des objectifs poursuivis (qualité du service public, optimisation des prestations, limitation des coûts...). Par ailleurs, le statut de société anonyme permet une certaine réactivité et souplesse dans son fonctionnement.



Le capital de la SPL Saumur Agglopropreté, créée en 2013, est composé de la Communauté d'Agglomération (à 80%) et de la Ville de Saumur (à 20%). Cette société a pour objet social de réaliser des opérations liées à la propreté des espaces publics et notamment la collecte et le traitement des déchets ainsi que le nettoyage des espaces publics communaux ou intercommunaux.

Le **Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets** (CQR – 2020-2024) définit l'ensemble des missions assurées par la SPL Saumur Agglopropreté sur le secteur en gestion directe :

- Collecte des déchets résiduels et collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
- Tri des déchets recyclables (jusqu'à la mise en service du centre de tri Trivalor)
- Gestion des 6 déchèteries de la Communauté d'Agglomération
- Gestion des équipements de transfert
- Gestion des plates-formes déchets verts, inertes et verre
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Relation aux usagers, communication (jusque 2021) et prévention



Le présent rapport d'activité porte désormais sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. L'organisation de la gestion des déchets du territoire ayant évolué à plusieurs reprises depuis 2020, l'ensemble des données antérieures à cette date concernent uniquement le sud du territoire. Cela doit être pris en compte pour l'analyse de leur évolution. Il conviendra de comparer plutôt les ratios que les tonnages.

Les faits marquants de l'année

Évolution du périmètre du service déchets de Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2022, Saumur Val de Loire a repris l'exercice de la compétence Déchets sur le secteur qui était jusqu'alors délégué au SMITOM Sud Saumurois et l'exerce désormais sur l'ensemble du territoire. Cette reprise a nécessité une réorganisation du service pour ce secteur en deux étapes : pour 2022 il s'est agi pour Kyrielle de récupérer la collecte en points d'apport volontaire, la gestion du haut de quai des déchèteries de Doué-la-Fontaine et Gennes ainsi que la gestion du centre de transfert de Doué-la-Fontaine. La seconde étape, prévue au 1^{er} janvier 2023, consistera pour Kyrielle à reprendre la gestion du bas de quai des déchèteries de Doué-la-Fontaine et de Gennes ainsi que la collecte en porte-à-porte.



Centre de tri Trivalor



Le centre de tri Trivalor, situé à Saint Barthélémy d'Anjou, est entré en phase de pré-exploitation en 2022 et a accueilli 30 000 T de matériaux recyclables sur l'année.

Cet équipement est un projet porté depuis 2014 par le SIVERT (syndicat de traitement auquel adhère Saumur Val de Loire) et Angers Loire Métropole. Il rentrera en phase d'exploitation au cours de l'année 2023.

Principaux investissements

Le territoire compte désormais 8 déchèteries, gérées par Kyrielle. Sur ces 8 déchèteries des travaux ont été réalisés afin de se conformer aux exigences règlementaires (étude sur le remplacement des garde-corps de la déchèterie du Clos Bonnet, réparation de l'évacuation du bassin de rétention de la déchèterie de Bellevue, remplacement du local social pour les agents de déchèterie à Montreuil-Bellay, ...).

Par ailleurs, Saumur Val de Loire a poursuivi la mise en place et le remplacement des colonnes d'apport volontaire sur le nouveau territoire élargi. Plusieurs colonnes aériennes à crochet ont été remplacées par des colonnes à préhension Kinshofer pour faciliter la collecte pour les agents et réduire le bruit pour les usagers.

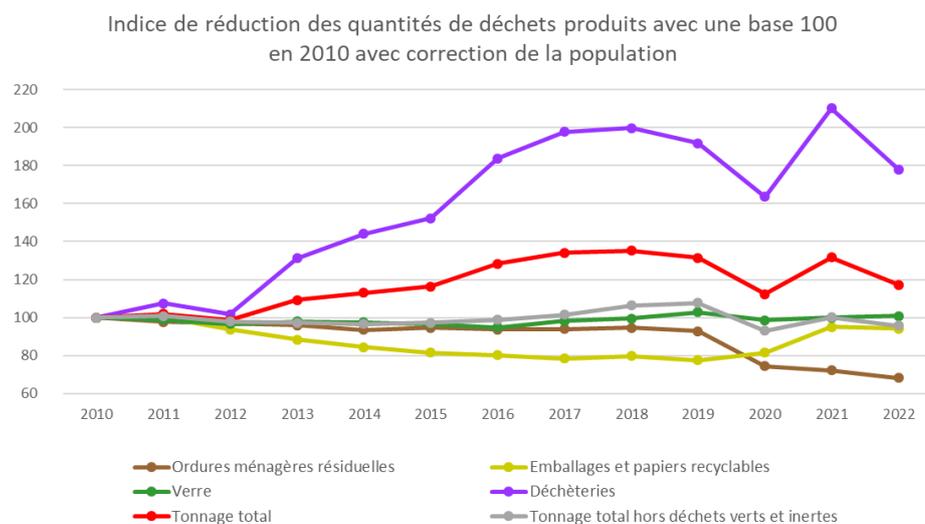


Travaux de rénovation du centre de transfert de Bellevue



Saumur Val de Loire a missionné Saumur Agglopropreté pour mener les études des travaux de rénovation du centre de transfert de Bellevue. L'avancée des études a été présentée à plusieurs reprises en commission déchets et validé par les élus pour débuter courant 2022. L'investissement est estimé à 1 646 k€ HT.

Réduction des déchets sur le territoire



Objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020

L'indice de réduction de base 100 a été calculé avec l'ensemble des tonnages collectés sur le territoire de Kyrielle. Il a été corrigé pour prendre en compte l'augmentation de la population.

En 2022, on observe une augmentation générale des tonnages par rapport à 2021 (+11%). L'année 2022 a été marquée par l'intégration du secteur Ouest au 1er janvier avec l'augmentation du nombre d'habitants et l'ajout de deux nouvelles déchèteries. On observe une diminution de la quantité des ordures ménagères résiduelles importante et une augmentation des quantités de déchets d'emballages et papiers recyclables produits.

On peut donc noter que la poursuite de l'harmonisation des services et de l'évolution des modalités de collecte a impacté la production des déchets sur le territoire de façon positive.

Actions et sensibilisation pour la réduction des déchets

Le programme de prévention 2021-2027 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été approuvé par délibération du 1^{er} avril 2021. Il s'articule en 3 axes et 33 actions :

Axe 1 : Étudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets

- Avoir une meilleure connaissance du gisement et de son évolution
- Évaluer les actions mises en place en termes de réduction et de valorisation
- Évaluer les changements de comportements de la population

Axe 2 : Mobiliser le territoire

- Développer et sensibiliser à la culture « déchet » sur le territoire
- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire
- Accompagner spécifiquement les entreprises
- Encourager les collectivités à être exemplaires

Axe 3 : Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets

- Éviter la production de déchets
- Agir sur la réduction à la source en favorisant le lavage, la location, la consigne, les solutions d'achat durable
- Valoriser les biodéchets
- Favoriser le réemploi, la réparation, le don

Sont présentées ci-dessous les nouvelles actions ou les actions emblématiques qui ont été menées en 2022 auprès des différents publics. L'année 2022 marque un retour à la normale après les perturbations d'activités liées à la pandémie de COVID-19 :

Vers un territoire Zéro Déchets

Ensemble des acteurs engagés dans la démarche Zéro Déchets en 2022

- **18** écoles
- **8** associations
- **2** entreprises
- **95** commerces



Développement du compostage individuel et collectif

- **353** composteurs individuels distribués en 2022
- **10** nouveaux sites de compostage partagé
- **1** nouveau site de compostage en établissement



Animations scolaires sur la réduction des déchets

- **19** animations scolaires et visites proposées pour les primaires, collèges et lycées
- **488** animations en 2022
- Compostage, éco-consommation, réemploi, gaspillage...



Un toit pour ailes

- **50 %** du montant d'achat d'un poulailler subventionné dans la limite de 75 €
- **52** subventions versées
- **3 692 €** alloués en 2022



Zone de gratuité en déchèterie

- **2** zones de gratuité des matériaux du bâtiment (Clos bonnet et Longué-Jumelles)
- **20 m²** surface de l'abri en bois aménagé
- **88,8** tonnes d'objets détournés par an au total sur les deux déchèteries



Autres actions de prévention

- **13** ateliers de co-réparation
- **574** prêts de Kits plogging
- **12 300** gobelets loués
- **38** Restaurateurs « Gourmet Bag »
- **1** Fête de la Récup'
- Broyage des déchets verts en déchèterie ou à domicile



Les actions de prévention réalisées ont permis en 2022 d'éviter la production de 574 tonnes de déchets, grâce surtout au compostage (256 T) et à l'autocollant STOP PUB pour boîtes aux lettres (140 T), soit 46% de plus qu'en 2021.

Sensibilisation et communication sur les déchets

La communication et la sensibilisation des publics sont des axes importants en matière de gestion des déchets, avec un message stratégique plus global de préservation de l'environnement, de développement durable et aujourd'hui, d'économie circulaire.

Le plan de communication 2022 s'organise autour de 3 grands objectifs mentionnés dans le contrat :

- Assurer un **service public de qualité** pour les différents usagers
- Contribuer à la **réduction de la production de déchets** ménagers et assimilés
- Augmenter la **valorisation matière**

Ensemble des outils développés

- Poursuite du développement du widget d'information déchets et de l'application mobile KYRIELLE
- Communication auprès des communes et relais d'information
- Site WEB, réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
- Lettre d'information aux usagers (nouvelles modalités de collecte)
- Édition de supports de communication, stickers, flocage, affiches
- Accueil relation aux usagers
- Information en porte à porte
- Visites de sites, animations, expositions



Campagne de communication

En 2022 une importante campagne de communication a été réalisée par le service communication de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la SPL Saumur Agglopropreté. Elle a consisté à floquer les bennes des camions de collecte avec des photos réalisées par un photographe professionnel. Le message de cette campagne de communication était porté sur les gestes de tri et la réduction des déchets.



La collecte des déchets

Organisation de la collecte

Déchets résiduels



Collecte en porte à porte
Fréquence C0,5 pour tous secteurs
C1 pour Saumur centre
C2 pour Saumur hypercentre
44 554 bacs mis à disposition



Apport volontaire (137 colonnes)

Emballages et papiers recyclables



Emballages
Collecte en porte à porte
Fréquence C0,5 pour tous secteurs
C1 pour Saumur hypercentre
43 316 bacs ou sacs mis à disposition



Secteur hypercentre de Saumur et collectifs :
Apport volontaire (85 colonnes)



Papier
Apport volontaire tous secteurs
(334 colonnes)



Cartons
Collecte en porte à porte (secteur Saumur) ou en apport volontaire (16 colonnes)

Verre



Apport volontaire (413 colonnes)

Autres flux



Collecte des sapins de Noël (1 dépôt par commune)



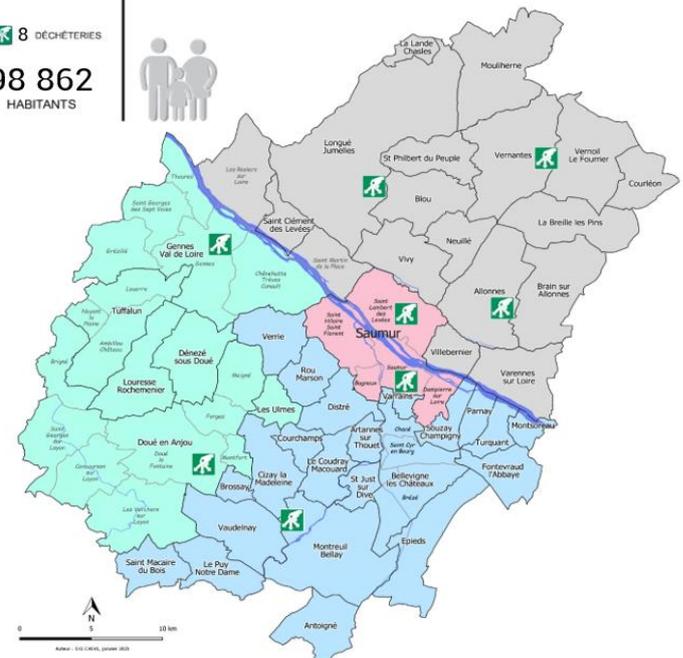
Apport des communes ou partenaires en déchèterie ou sur le centre de transfert

Déchèteries

45 communes

8 DÉCHÈTERIES

98 862
HABITANTS



8 déchèteries

- Déchèterie de Bellevue à Saint Lambert des Levées
- Déchèterie du Clos Bonnet à Saumur
- Déchèterie de Champ de Liveau à Montreuil Bellay
- Déchèterie de Longué-Jumelles
- Déchèterie d'Allonnes
- Déchèterie de Vernantes
- Déchèterie de Gennes-Val-de-Loire
- Déchèterie de Doué-la-Fontaine

Conditions d'accès selon les horaires d'ouverture.

Accessibles librement aux habitants du territoire sans sectorisation.

Accessibles aux communes et pour toutes, sauf celle de Bellevue, aux professionnels selon conditions et tarification en vigueur.

Flux de déchets collectés (différents selon déchèterie) :

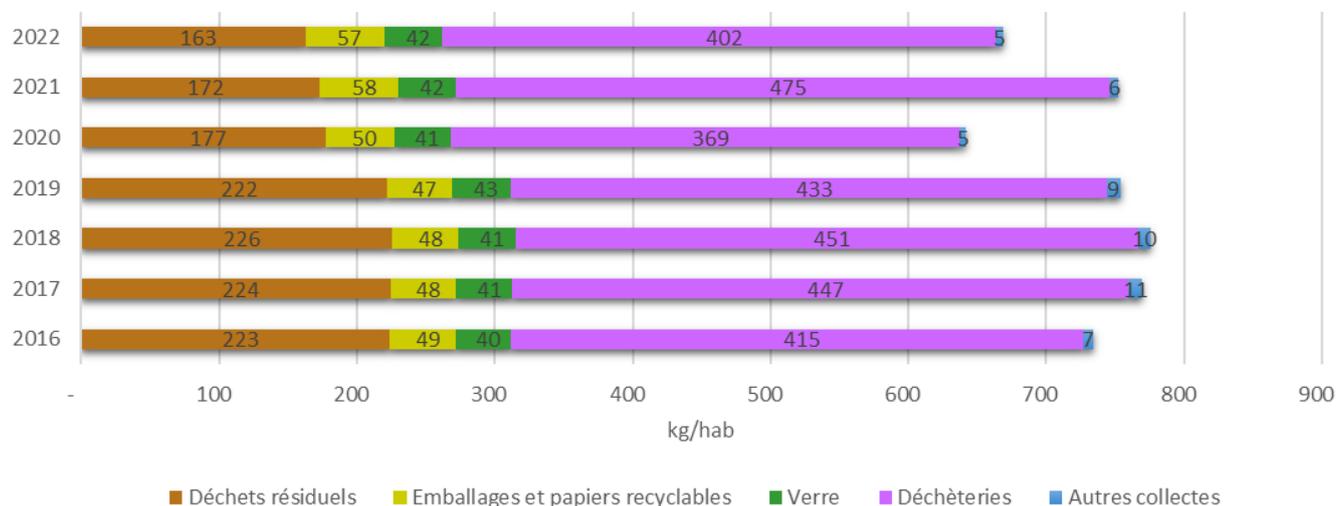
Tout-venant, Végétaux, Ferrailles, Déchets verts, Gravats, Briques plâtrières, D3E, Cartons, Mobilier, Verre, Papier, Emballages, Grands films et bâches plastiques, Huiles alimentaires, Huiles de vidange, Bois, Batteries, Déchets dangereux, Piles, Pneus, Amiante, Réemploi, Autres petits flux

Flux et tonnages collectés

66 087 Tonnes collectées par le service public

C'est la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en 2022. Cela représente **669 kg/hab.**
En 2021, ce sont 59 673 Tonnes qui ont été collectées, soit 752 kg/hab.

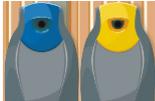
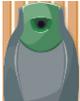
Evolution de la production de déchets collectés par habitant



On peut noter à nouveau en 2022 une diminution de la production des déchets résiduels. Cela est dû à la mise en place des nouvelles modalités de collecte, et notamment à la baisse de fréquence, qui ont incité au tri et à la réduction des déchets sur le secteur sud du territoire.

On observe aussi un maintien de la collecte sélective des emballages et des papiers en valeur mais une augmentation en quantité. Cela est dû à l'augmentation du périmètre de la compétence déchets et de fait de l'augmentation du nombre d'habitants. Le verre reste stable. On observe un très bon taux de recyclage sur ces matériaux.

Enfin, le ratio de déchets collectés en déchèterie diminue malgré l'intégration de deux nouvelles déchèteries. Cela est dû à la forte baisse des apports dans les déchèteries de Bellevue et du Clos Bonnet notamment. Les fréquentations ont également baissé par rapport à 2021.

Déchets résiduels		Emballages et papiers recyclables		Verre	
	16 070 T en 2022 13 679 T en 2021		5 643 T en 2022 4 571 T en 2021		4 149 T en 2022 3 306 T en 2021
Déchèterie				Autres flux	
	39 754 T en 2022 37 643 T en 2021		471 T en 2022 476 T en 2021		

39 754 Tonnes collectées en déchèteries

C'est la quantité de déchets collectés dans les 6 déchèteries en 2021. Cela représente **402 kg/hab.**

En 2021, ce sont 37 643 Tonnes qui ont été collectées, soit 475 kg/hab.

Représente **60 %** des déchets collectés par le service

22 Flux différents triés pour une valorisation maximale

85 % du tonnage réparti sur les 5 flux principaux

32 % et 12 661 T Gravats

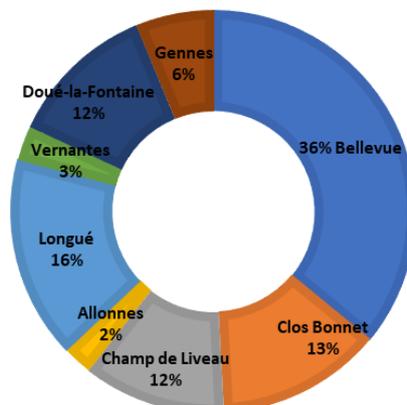
27 % et 10 946 T Végétaux

16 % et 6 277 T Tout-venant incinérable

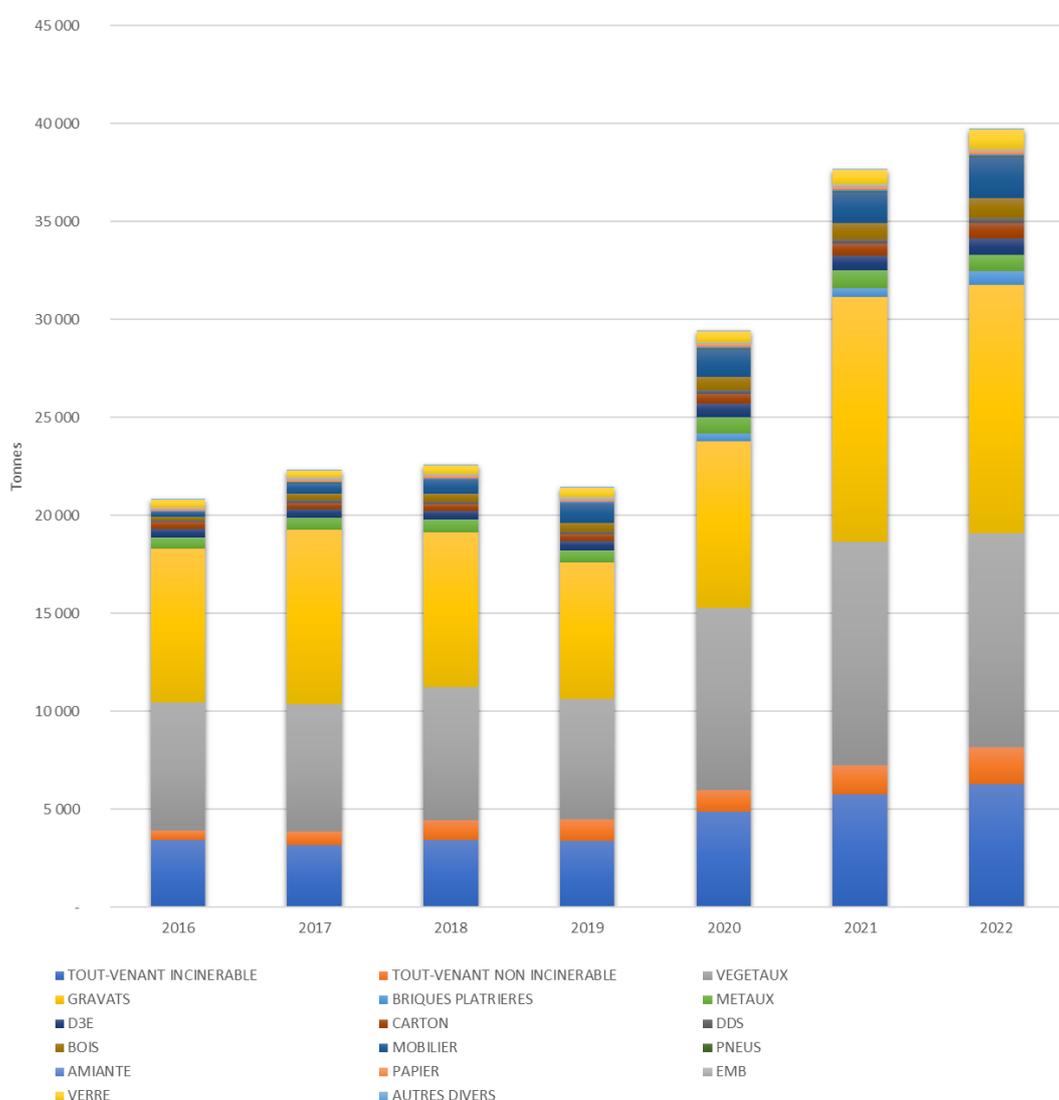
5 % et 1 886 T Tout-venant non incinérable

5 % et 2 091 T Mobilier

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE



Evolution des déchets collectés en déchèterie en tonnes



La gestion des déchets des déchèteries est un enjeu majeur pour le service. De nouvelles filières REP seront mises en place à moyen terme (Déchets du BTP, Articles de bricolage et jardinage, Jouets...) permettant la prise en charge technique et/ou financière des déchets concernés par les metteurs sur le marché.

Informations complémentaires sur la collecte

Les véhicules

- 14 bennes ordures ménagères et 5 mini-bennes pour les collectes en porte à porte
284 821 km parcourus (-1 %/2021)
- 5 camions grue pour les collectes en apport volontaire
123 455 km parcourus (+9 % /2021)
- 5 camions ampli-roll pour la rotation des caissons de déchèterie
127 596 km parcourus (-8 % /2021)



On constate une stabilisation de la distance parcourue par les véhicules de collecte en porte-à-porte mais une diminution pour les camions ampli-roll du fait d'une diminution de la rotation des caissons en déchèterie. Un travail a été mené sur le taux de remplissage des caissons, limitant ainsi les rotations. Pour les camions grue, l'extension du territoire au secteur Ouest a augmenté la distance parcourue pour la collecte en points d'apport volontaire.



Les agents

- 16 agents de déchèteries
- 36 agents de collecte



L'impact sur le climat

- Véhicules de norme Euro 6
- Deux bennes et un camion ampli-roll roulant au Bio-GNV
- Formation à l'éco-conduite

Service rendu aux usagers non ménagers

Les usagers concernés sont les usagers qui ne sont pas des ménages (entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, associations, administrations, collectivités, établissements scolaires, établissements de santé...) et qui utilisent le service public de collecte des déchets.

Les usagers non ménagers peuvent bénéficier de l'ensemble des collectes assurées dans le cadre du service public (collectes en porte à porte et en apport volontaire), sous réserve de respecter la limitation de volume de bac. Ils sont alors soumis au paiement de la redevance spéciale en fonction des flux collectés.



Bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte

- Nombre de contrats de redevance spéciale : 1 994
(+33 % par rapport à 2021)



Limites du service public

- Volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : 10 bacs de 770 L (pour chaque flux collecté en porte à porte)



Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers

- Collecte des cartons des commerçants sur Saumur
- Collecte des déchets résiduels en C1 sur demande et en C2 pour les hôtels, restaurants et EPHAD



- Collecte une à deux fois par semaine pour les terrains de camping
- Collecte en point d'apport volontaire sur les aires de camping-car

La valorisation et le traitement des déchets

Valorisation et traitement des déchets

Déchets résiduels

→ Quai de transfert → Usine valorisation énergétique

Valorisation à l'UVE de Lasse (49) en électricité

16 070 T
162 kg/hab
(évolution -4 %)

Emballages et papiers recyclables

→ Quai de transfert → Centre de tri / Usine de recyclage

Trivalor à Saint Barthélemy d'Anjou (49)

Recyclage des produits selon les matériaux

5 643 T
57 kg/hab
(évolution +4 %)

Dont 1 257 T de refus de tri soit 28 %

Verre

→ Quai de transfert → Usine de recyclage

Recyclage

5 203 T
52 kg/hab
(évolution +2 %)

Déchèterie – Autres flux

→ Quai de transfert → Différentes filières selon flux

Valorisation énergétique, matière, organique
Enfouissement

39 754 T
402 kg/hab
(évolution -14%)

(Tonnages de déchets traités ou recyclés en unité de traitement ou recyclage - pour déchèterie, hors verre, emballages et papier)

Focus sur le recyclage des emballages et du papier

Type de matériaux	Repreneur	Tonnage recyclé	Recyclage
Acier	Arcelor Mittal	287	Pièces métalliques diverses
Aluminium	Affimet Regeal	26	Pièces alu diverses
Plastique	Valorplast / CITEO	810	Fibres textiles, objets plastiques, films, sacs...
Carton, cartonnettes	Revipac	2 017	Emballages cartonnés
Briques alimentaires	Revipac	135	Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main...
Papier	Paprec France / Norske Skog / Passenaud	1 983	Papier
Gros de magasin	Paprec France	207	Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main...
Verre	OI France	5 140	Bouteilles de verre

REFUS DE TRI

Il s'agit des déchets non recyclables déposés par erreur avec la collecte sélective. Ces refus sont principalement composés d'emballages ou d'objets en plastique non recyclables et même parfois de couches ou de déchets organiques. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, triés, puis renvoyés en valorisation énergétique, comme les ordures ménagères résiduelles (soit un transport et un traitement supplémentaire). De plus ils dégradent les conditions de travail des agents de tri et peuvent même être dangereux pour le personnel et les équipements. On constate une augmentation des refus de tri en 2022.

Focus sur les déchets des déchèteries

PRINCIPAUX DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE – VALORISATION / TRAITEMENT / TONNAGE				
	Tout-venant incinérable		UVE (Lasse) (49)	6 276 T
	Tout-venant non incinérable		Véolia Bouyer-Leroux - La Séguinière (49)	1 897 T
	Déchets verts		Loire Compost Environnement - Cizay la Madeleine (49)	11 062 T
	Gravats		Réacti – Saumur / Justeau – Louresse (49)	12 660 T
	Briques plâtrières		Justeau – Louresse (49)	708 T
	Ferrailles		Performance Environnement (49)	833 T
	D3E		Envie 49 à Angers (49) – Eco-System	848 T
	Cartons		Revipac via Passenaud - Chacé - (49)	786 T
	Mobilier		Brangeon Environnement (49) – Eco-mobilier	2 090 T
	Verre		OI France	1 040 T
	Papier		Passenaud (49) et Paprec (49) – Usines de recyclage	141 T
	Emballages		Centre de tri - Trivalor (49) – Usines de recyclage	95 T
	Huiles alimentaires et vidange		Chimirec - Picoty	68 T
	Bois		Dufeu (49) et Loire Compost Environnement (49)	995 T
	Déchets dangereux		Triadis Services (35) - EcoDDS	97 T
	Piles		Corepile	8 T
	Pneus		Aliapur – Mégapneus (49)	61 T
	Amiante		Brangeon Environnement (49)	101 T

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

- **Taux de valorisation global (matière et organique) 46 %**
Dont 25% de valorisation matière

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

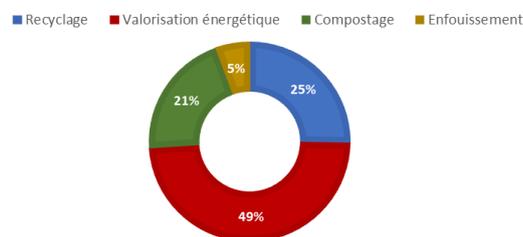
- **Taux de valorisation énergétique 49 %**

Performance énergétique des installations : 94,65 % (calcul selon la formule définie par l'arrêté du 7 décembre 2016)

- **Réduction des déchets enfouis : +716 %** de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2022.

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025. Cette forte augmentation s'explique par la création de 2 nouveaux flux (briques plâtrières et l'amiante) auparavant non collectés ou mis avec les inertes et l'augmentation du périmètre du service. **Malgré tout le taux d'enfouissement est très faible (5%).**

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS
(HORS INERTES)



Les coûts et le financement

Le compte administratif

Le compte administratif de la Communauté d'Agglomération présente les dépenses et les recettes réelles en section de fonctionnement (II-A2) et d'investissement (II-A3) pour le budget annexe des ordures ménagères (opérations rattachées incluses).

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 964 968 €	Dépenses	355 060 €
Recettes	13 236 373 €	Recettes	169 297 €

Le financement du service public

Depuis 2020, un mode de financement unifié est mis en place sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

• Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, payé par le propriétaire du bien. Elle permet de financer l'ensemble du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

$$\text{TEOM} = \text{Valeur locative de la propriété foncière calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux} \times \text{Taux voté chaque année par le Conseil communautaire}$$

En 2022, la collectivité a fixé 10 taux différents en fonction de zones historiques. Conformément à la réglementation, ces taux seront lissés pour aboutir à un taux unique sur l'ensemble du territoire.

En 2022

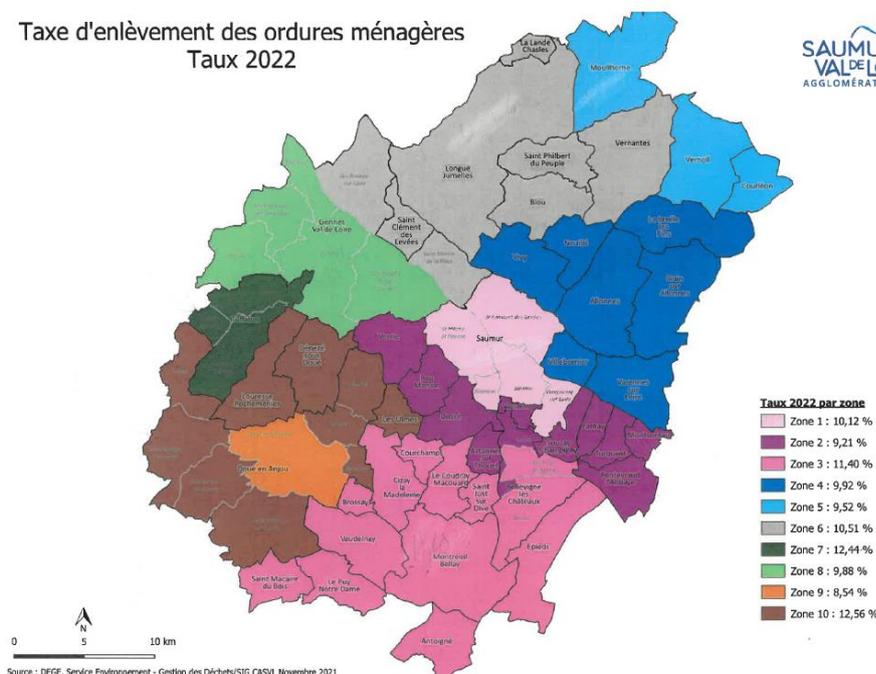
Le taux moyen sur l'ensemble du territoire est de **10,15 %**.

Le montant de TEOM prélevé en 2022 est de **9 739 218 €**.

Le montant moyen de TEOM payé par les locaux d'habitation est de **144 €** (donnée 2020).

Il n'y a pas d'exonération de la TEOM, y compris pour les locaux qui ne produisent pas de déchets.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Taux 2022



● Redevance spéciale

La redevance spéciale correspond au paiement de la collecte en porte à porte et du traitement des déchets assimilés autres que ceux produits par les ménages. Il s'agit de l'ensemble des établissements publics et privés faisant appel au service de collecte de Kyrielle. Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction du volume de bac des ordures ménagères et des emballages et de la fréquence de collecte. Les établissements payant la TEOM peuvent bénéficier d'un volume de bac gratuit ou, selon leur besoin, déduire le montant de la TEOM du paiement de la redevance spéciale.

REDEVANCE SPÉCIALE – TARIFS 2022		
Flux	Tarif de base €/litre/an	
Ordures ménagères	Collecte tous les 15 jours → 0,391 €	+ Part fixe : 34€/an
	Collecte toutes les semaines → 0,782 €	
Collecte 2x par semaine → 1,564 €		
Emballages	Collecte tous les 15 jours → 0,195 €	
	Collecte toutes les semaines → 0,391 €	

Principales prestations rémunérées à des entreprises

De par le mode de gestion du service, la principale prestation rémunérée concerne le **Contrat de quasi régie**. Il comprend le paiement à la SPL Saumur Agglopropreté de la totalité du service rendu (collectes OM, collectes sélectives, gestion des déchèteries, relation usagers, sensibilisation...).

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant €TTC 2022	Date de fin de marché
Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets	Exploitation du service Déchets	SPL Saumur Agglopropreté	Forfait : 8 604 535€ TTC Avenant n°5 revalorisation trimestrielle (+ 402 262€) Total versé : 9 006 797€ TTC	31/12/2024 Reconductible une fois un an

Coût du service

Données de la comptabilité analytique du service pour le secteur en gestion directe
Matrice ADEME ComptaCoûts 2022 en € HT

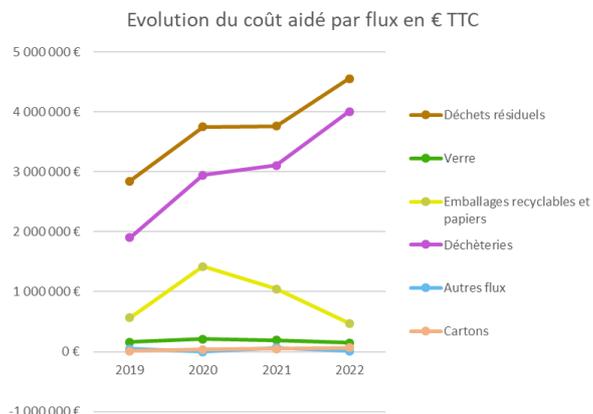
2022 € HT	Déchets résiduels	Verre	Emballages recyclables et papiers	Déchèteries	Autres flux	Cartons	TOTAL
Charges de structure	767 432 €	16 901 €	251 295 €	375 570 €		1 765 €	1 412 963 €
Communication	8 604 €	1 434 €	7 170 €	11 472 €			28 680 €
Prévention	84 497 €	20 400 €	29 952 €	136 115 €		1 070 €	272 034 €
Pré-collecte	202 862 €	53 857 €	226 683 €			2 128 €	485 530 €
Collecte	1 562 527 €	131 542 €	1 654 391 €	1 019 777 €		56 621 €	4 424 858 €
Transfert/Transport	377 751 €	70 413 €	183 500 €	831 359 €	11 017 €		1 474 040 €
Traitement	1 272 096 €		357 473 €	1 605 673 €		2 531 €	3 237 773 €
TOTAL Charges	4 275 769 €	294 547 €	2 710 464 €	3 979 966 €	11 017 €	64 115 €	11 335 878 €
TVA acquittée	340 526 €	18 283 €	185 917 €	294 701 €	788 €	4 421 €	844 636 €
Vente de matériaux		113 174 €	992 950 €	145 534 €			1 251 658 €
Prestations à des tiers							
Autres produits	11 642 €	3 193 €	6 550 €	3 060 €		51 €	24 496 €
Soutiens des Eco-org.	48 331 €	49 650 €	1 424 086 €	108 009 €			1 630 076 €
Subventions				10 237 €			10 237 €
TOTAL Produits	59 973 €	166 017 €	2 423 586 €	266 840 €	- €	51 €	2 916 467 €
Coût aidé HT	4 215 796 €	128 530 €	286 878 €	3 713 126 €	11 017 €	64 064 €	8 419 411 €
Coût aidé TTC	4 556 322 €	146 813 €	472 795 €	4 007 827 €	11 805 €	68 485 €	9 264 047 €
Coût aidé HT / hab	42,64	1,30	2,90	37,56	0,11	0,65	85,16
Coût aidé TTC / hab	46,09	1,49	4,78	40,54	0,12	0,69	93,71
Coût aidé HT / tonne	262,00	31,00	52,00	138,00	52,00	386,00	159,62
Coût aidé TTC / tonne	284,00	35,00	86,00	149,00	56,00	413,00	174,25

93,71 € TTC/habitant*

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2022.

-9,54 % par rapport à 2021

Coût national médian : 105,57 €TTC/hab (Base SINOE ADEME 2021 – Mixte à dominante rurale)



Le coût total du service est de 9 264 047 € TTC. Il est en augmentation de 12,75 % par rapport à 2021 (8 216 421 €).

Les coûts des déchets résiduels et des déchets issus des déchèteries sont en augmentation du fait de l'augmentation du périmètre avec l'intégration du secteur Ouest.

/* La méthode de calcul pour l'analyse des coûts a changé entre 2021 et 2022, ce qui ne permet pas une analyse pertinente. Il conviendra de comparer les coûts de 2022 et de 2023 avec la même méthode.

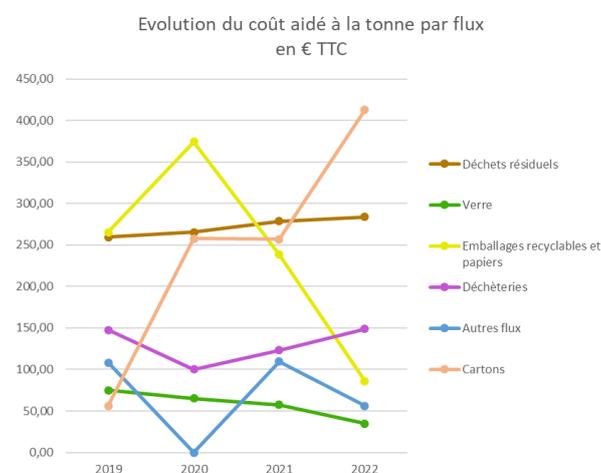
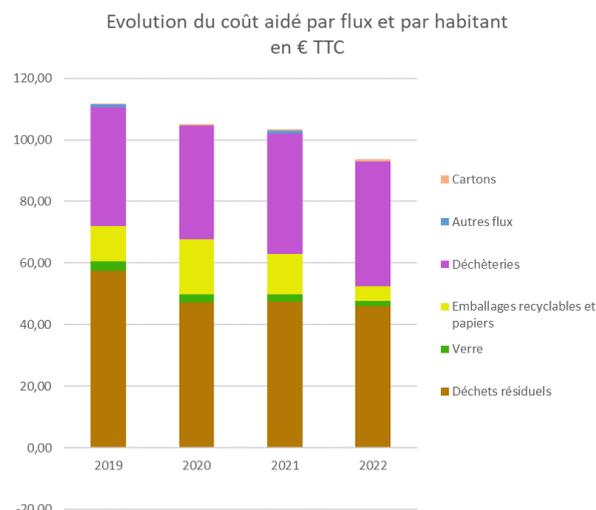
Le coût des emballages et papier n'est pas représentatif étant donné que le centre de tri des emballages était en phase de pré-exploitation. Les factures du traitement des déchets issus du centre de tri n'ont été émises qu'à partir de juillet 2022.

Il n'est donc pas possible de retenir 2022 comme année de référence dans l'étude et l'analyse des coûts selon la méthode ComptaCoût de l'ADEME.

Le flux Déchets résiduels représente 46 % du coût aidé à l'habitant. Il s'agit du flux le plus coûteux car les tonnages restent élevés au regard des flux de collecte sélective.

Le flux Déchèterie représente 40 % du coût aidé à l'habitant. C'est le deuxième poste de dépenses du service, rattrapant le flux Déchets résiduels.

L'analyse du flux des Recyclables n'est pas possible du fait de l'absence de facturation sur le premier semestre 2022.



On observe une forte baisse du coût aidé à la tonne pour les Recyclables du fait notamment de l'absence de facturation sur le traitement de ce flux conjugué à une augmentation du cours des matériaux, générant ainsi des recettes supplémentaires. Cette donnée n'est donc pas exploitable en l'état du fait de la phase de pré-exploitation du centre de tri Trivalor.

Le coût à la tonne des déchets résiduels est en légère augmentation malgré la diminution des fréquences.

Le flux Carton a fortement augmenté en 2021 et 2022 avec la mise en place de la collecte en apport volontaire.

Hormis le flux « Autres flux » qui est un flux minoritaire, ce sont les flux Déchèteries et Verre qui sont les moins coûteux car ils présentent des coûts de collecte et de traitement les plus faibles. Pour les déchèteries, on observe aussi une augmentation du coût à la tonne.

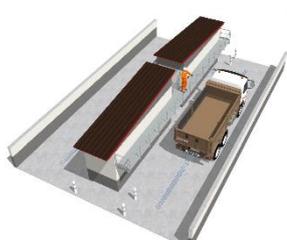
Harmonisation de la compétence Déchets

Au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble du territoire de Saumur val de Loire sera géré par Kyrielle, le service Déchets de la collectivité.

La seconde phase de l'intégration du Secteur Ouest aura lieu avec la reprise en interne, par Kyrielle, des collectes en porte-à-porte et de la gestion du bas de quai en déchèteries.



Réaménagement du site de Bellevue



Le projet de réaménagement du site de Bellevue sera mené en 2023 pour répondre à plusieurs problématiques : l'augmentation des tonnages de déchets du nouveau périmètre, améliorer la sécurité et le fonctionnement du site et installer une base d'exploitation des collectes du nord du territoire.

Le programme des travaux, estimés à 1 646 k€ HT, est constitué de la construction d'un local d'exploitation, d'une zone de stationnement des véhicules de collecte, de la création d'une aire de lavage et de restructuration des zones de transfert et des voiries.

Gestion des biodéchets

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets devra être rendue possible sur le territoire au 1^{er} janvier 2024. La collectivité, au travers de son plan d'action local de prévention des déchets mis en place par Kyrielle, travaille activement depuis plusieurs années sur le développement du compostage individuel et partagé. Un schéma territorial sur les biodéchets sera réalisé par Kyrielle en 2023 pour étudier les besoins du territoire et les solutions à développer ou à mettre en place sur cette thématique.



Qualité des flux collectés



Avec la conteneurisation de la collecte des emballages et l'extension des consignes de tri, on constate une dégradation continue du flux. C'est un enjeu important car les refus sont un coût pour le service et un problème pour le fonctionnement des centres de tri. Un autre enjeu de maîtrise des coûts est lié à la présence de papier dans le bac Emballages. En effet, le papier déposé dans les colonnes d'apport volontaire a un coût résiduel bien moins élevé. Il faut donc mener des actions pour informer et sensibiliser la population à un meilleur tri.

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Établi en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



Des questions sur vos déchets !

www.saumur-aggloproprete.fr



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030
49408 SAUMUR cedex
Tél. 02.41.40.45.50
contact@saumurvaldeloire.fr

**SAUMUR**
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

Allonnes
Tuffalin
Antoigné
Artannes-sur-Thouet
Blou
Brain-sur-Allonnes
La Breille-les-Pins
Brossay
Bellevigne-les-Châteaux
Cizay-la-Madeleine
Le Coudray-Macouard
Courchamps
Courléon
Distré
Doué-en-Anjou
Épiéds
Fontevraud-l'Abbaye
La Lande-Chasles
Longué-Jumelles
Louresse-Rechemenier
Montreuil-Bellay
Montsoreau
Mouliherne
Neuillé
Parnay
Le Puy-Notre-Dame
Gennes-Val-de-Loire
Rou-Marson
Saint-Clément-des-Levées
Saint-Just-sur-Dive
Saint-Macaire-du-Bois
Saint-Philbert-du-Peuple
Saumur
Souzay-Champigny
Turquant
Les Ulmes
Varennes-sur-Loire
Varrains
Vaudelnay
Vernantes
Vernoil-le-Fourrier
Verrie
Villebernier
Vivy